



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

BULLETIN ADULTE

☐ RÉINSCRIPTION 2025/2026

☐ INSCRIPTION 2025/2026

MAISON DES
Etienne Audfray **ARTS**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS

Toute personne ou famille en impayés envers la Ville verra son inscription refusée dans l'attente de sa régularisation
MERCI DE NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT DE SITUATION OU DE COORDONNÉES EN COURS D'ANNÉE

→ Bulletin d'inscription dûment complété recto/verso et signé ;

→ Tarif Bryard : sur présentation d'un justificatif de domicile à votre nom datant de moins de 3 mois : facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, quittance de loyer, titre de propriété, ou attestation d'assurance de logement ;

→ Autre réduction pour étudiant, demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA, Bryard : tout justificatif de réduction relatif à votre situation ;

→ L'autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image d'une personne majeure.

Réservé à l'administration

N° de dossier : Autre nom lié à la famille :

☐ Madame ☐ Monsieur

Date de naissance : / /

NOM PRENOM :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Port. : Tel travail : Tel domicile :

E-m@il* (en capitale svp) :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : Tel :

* Pour toute information concernant les cours, les absences, la programmation culturelle municipale... - Obligatoire dans le cas de l'utilisation du compte famille sur www.brysurmarne.fr

Informations concernant le traitement des données à caractère personnel : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Maison des Arts de la Ville de Bry-sur-Marne afin d'assurer la gestion administrative des inscriptions, et promouvoir les activités de la Maison des Arts. La base légale du traitement est le consentement, et le responsable de traitement est la Ville de Bry-sur-Marne, représentée par son Maire en exercice. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service culturel municipal, Régie municipale. Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou demander leur effacement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à dpo@bry94.fr ou écrire à : Ville de Bry-sur-Marne, A l'attention du Délégué à la protection des données, 1, Grande rue Charles de Gaulle - 94360, Bry-sur-Marne.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE :

RECEPTION DE SMS

- ☐ J'autorise
☐ Je n'autorise pas

La Maison des Arts à me contacter par SMS
dans le cadre de messages d'alerte ayant un lien avec la structure :
annulation de cours, grèves, travaux ...

			Réservé à l'administration	
INSCRIPTIONS ATELIERS			Réduction	Montant
☐ 1 ^{er} ATELIER	Jour :	Heure :		 €
☐ 2 ^e ATELIER	Jour :	Heure :		 €
☐ 3 ^e ATELIER	Jour :	Heure :		 €
☐ 4 ^e ATELIER	Jour :	Heure :		 €

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- ☐ BRYARD (présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à voire nom, liste au recto de ce bulletin)
☐ ETUDIANT, DEMANDEUR D'EMPLOI OU BÉNÉFICIAIRE DU RSA, BRYARD (présentation d'un justificatif en cours de validité)
☐ NON BRYARD

Modalités de paiement à réception de la facture :

☐ 1 versement

Facture unique en décembre

☐ 3 versements

Facture en décembre, février et avril

Rappels :

Les 2 cours d'essai sont obligatoirement consécutifs. A l'issue des deux cours d'essai, si vous ne souhaitez pas maintenir votre inscription, il est impératif d'en avvertir le secrétariat de la Maison des Arts par mail, afin d'annuler définitivement votre inscription et ne pas être facturé. A défaut, vous êtes considéré comme étant inscrit pour l'année, et l'année entière est due.
(Article 2 du Règlement intérieur)

Le tarif annuel par discipline correspond à un forfait de 28 semaines de cours minimum assurés par saison.
Seule une réduction de ce forfait minimum par saison peut donner lieu à un remboursement partiel.
(Article 3 du Règlement intérieur)

☐ Je m'engage à prendre connaissance :

⇒ **Des tarifs des activités 2025/2026 auxquelles je suis inscrit(e) ;**

⇒ **Du Règlement Intérieur de la Maison des Arts Etienne Audfray, et à le respecter.**

Le Règlement Intérieur est disponible en consultation sur le site www.brysurnarne.fr ou à l'accueil de la Maison des Arts.

Date : / /

Signature :



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image d'une personne majeure

MAISON DES
Etienne Audfray **ARTS**

À l'occasion des différentes activités et manifestations organisées par la Maison des Arts, celle-ci est régulièrement amenée à réaliser des prises de vues et/ou vidéos des élèves. Pour utiliser votre image, individuellement ou en groupe (si reconnaissable), il nous est nécessaire d'avoir votre accord écrit.

Nous vous précisons que votre image ne fera l'objet d'aucune exploitation illicite susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou votre vie privée et ne sera utilisée que pour les usages mentionnés ci-dessous, conformément à l'article 9 du Code civil.

Les données sont traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) n° 2016/679 et de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

- Responsable de traitement : Ville de Bry-sur-Marne située au 1, grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne
- Objectif de ce traitement : gestion administrative, activités pédagogique
- Base légale de ce traitement : le consentement (cf. Article 6.1.a du RGPD).
- Destinataires des données: Le personnel habilité en raison de son rôle et de sa mission au sein de la Maison des Arts, le service communication.

Modes d'exploitation envisagés des images : support d'information relatif à la promotion des activités de la Maison des Arts, journal municipal, site internet et réseaux sociaux de la Ville de Bry-sur-Marne.

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

- Durée de conservation des données : les données sont conservées pour une durée de 5 ans.

Droits des personnes : vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@bry94.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la CNIL.

AUTORISATION 2025/2026

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Déclare être (rayer la mention inutile) : **MAJEUR(E)** ou **MINEUR(E) ÉMANCIPÉ(E)**

☐ **Autorise la captation de mon image et l'utilisation qui en sera faite par la Maison des Arts**

☐ **N'autorise pas la captation de mon image.**

Dans ce cas, merci d'écrire lisiblement le mot « REFUS » :

Fait à : le :

Signature :